

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sulfur ad usum externum

N° d'article

06800800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Substance active pharmaceutique, Produit chimique pour synthèse, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

P302+P352	protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 P362	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Poids moléculaire

Valeur	32.065	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux

Soufre

No. CAS	7704-34-9
No. EINECS	231-722-6
Numéro d'enregistrement	01-2119487295-27-XXXX

Concentration	>= 100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Irrit. 2 H315	
ATE	orale	2'000 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: irritation des organes respiratoire, Dyspnée, Céphalées, Vertiges, Crampes, Diarrhée, troubles cardio-vasculaires, troubles de système nerveux central, Perte de connaissance

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Avis aux médecins / Traitement

En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénéation nocifs pour la santé. Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Ne pas nettoyer à sec les objets et le sol empoussiérés mais les laver soigneusement avec beaucoup d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Matière/produit auto-inflammable. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais. Ne pas utiliser de récipient en acier. Ne pas utiliser des récipients, des conduites etc. de cuivre ou d'alliages contenant du cuivre.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Agents d'oxydation

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)

11/13

Autres substances dangereuses solides

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Classe de stockage d'après TRGS 510 4.1B

classées/étiquetées dangereuses

Matières solides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau en appliquant une pommade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhale les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2; Protection respiratoire en présence des gaz. Anti-gaz de la classe E.

Protection des mains

Gants de protection		
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>=	
Temps de pénétration	8	h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	jaune
Odeur	de Soufre

Point de fusion

Valeur	116	°C
--------	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	444	°C
--------	-----	----

Point d'éclair

Valeur	188	°C
--------	-----	----

Température d'inflammabilité

Valeur	235	°C
--------	-----	----

valeur pH

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Viscosité

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Pression de vapeur

Valeur	<	0.01	hPa
--------	---	------	-----

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Densité et/ou densité relative ***

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	0.00000	g/l
	5	

Remarque insoluble

propriétés explosives

évaluation Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Agents d'oxydation, Acides, Fluor, Les métaux alcalins, tétrahydruroaluminate de lithium, Agents réducteurs, Nitrite, nitrates, Halogènes, Sels des métaux (fer), Métaux, peroxydés

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de soufre (SOx)

Autres données

Danger de coup de poussière

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Soufre**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
Source	IUCLID	

Soufre

Espèces	rat	
CL 50	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Soufre**

Espèces	lapin	
---------	-------	--

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

DL50 > 2000 mg/kg
 Source IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Soufre**

Espèces	rat			
CL 50	9.23			mg/l
Durée d'exposition	4	h		
Source	IUCLID			

Soufre

Espèces	rat			
CL 50	5430			mg/m ³

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Soufre**

évaluation	irritant			
------------	----------	--	--	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Soufre**

évaluation	légèrement irritant			
------------	---------------------	--	--	--

Sensibilisation (Composants)**Soufre**

évaluation	non sensibilisant			
------------	-------------------	--	--	--

Mutagénicité (Composants)**Soufre**

Espèces	Salmonella typhimurium			
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.			
méthode	Ames test			

Toxicité reproductrice (Composants)**Soufre**

Remarque	N'est disponible			
----------	------------------	--	--	--

Cancérogénicité (Composants)**Soufre**

Remarque	N'est disponible			
----------	------------------	--	--	--

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Soufre**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	866			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
Source	IUCLID			

Soufre

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)			
CL 50	180			mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Soufre

Espèces	Daphnia magna		
CE50	< 1000	mg/l	

Soufre

Espèces	Daphnia magna		
CE 0	> 10000	mg/l	
Durée d'exposition	24	h	

Soufre

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 5000	mg/l	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Soufre**

Espèces	boue activée		
CE50	1900	mg/l	
Durée d'exposition	3	h	
Source	ISO 8192		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

N'est disponible

Information supplémentaire sur l'écologie

Inoffensif pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1350	1350	1350
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOUFRE	SULPHUR	SULPHUR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

prescriptions nationales de la Suisse

Classe suisse de la toxicité	5
OFSPN-No.	G-54929
No. de la substance	G-54929

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H315 Provoque une irritation cutanée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 5 / CH

Date de révision: 04.08.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 04.08.25

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.